



L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve

Socioeconomic Integration of the pieds-noirs in Metropolitan France: Testing the Bond of Citizenship

La integración socio-económica de los pieds-noirs en Francia metropolitana: el vínculo de ciudadanía puesto a prueba

Marie-Paule Couto



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/remi/6548>

DOI : 10.4000/remi.6548

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2013

Pagination : 93-119

ISBN : 979-10-90426-09-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Marie-Paule Couto, « L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n° 3 | 2013, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6548> ; DOI : 10.4000/remi.6548

L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve

❖ Marie-Paule Couto¹

Réunissant la double caractéristique de migrants et de ressortissants nationaux, les Français rapatriés d'Algérie ont une trajectoire migratoire qui a fortement dépendu de la politique d'insertion mise en œuvre par la France au sortir de la guerre d'indépendance algérienne². La loi « relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer » promulguée le 26 décembre 1961, stipule ainsi que, quelles que soient leurs conditions sociales, les rapatriés peuvent « bénéficier de la solidarité nationale affirmée par le préambule de la constitution de 1946 » (article 1), qui elle-même précise que « la nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales ». Toujours selon la loi du 26 décembre 1961, « cette solidarité se manifeste par un ensemble de mesures de nature à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la nation » (article 1). Si de la même façon que les immigrés³, les pieds-noirs ont quitté leur milieu d'origine, une différence majeure les en distingue cependant puisqu'ils étaient citoyens français. En effet, leur citoyenneté leur assurait protection et reconnaissance de la part de l'État (Paugam, 2008 : 127 ; Schnapper, 2007 : 238). Dès lors, l'étude de leur trajectoire en métropole a ceci de particulier qu'elle permet de saisir comment le *lien de citoyenneté* se traduit dans les faits. S'il est concrètement opérant, on peut faire l'hypothèse que leur situation socio-économique se

1 Doctorante à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Centre Maurice Halbwachs, Équipe de Recherche sur les Inégalités Sociales, Centre de Recherche en Économie et Statistique, Laboratoire de Sociologie Quantitative, 60, rue Étienne Dolet, 92240 Malakoff ; marie-paule.couto@ensae.fr

2 Les rapatriés sont juridiquement définis, par l'article premier de la loi du 26 décembre 1961, comme « les Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France ». En revanche, il n'existe pas de définition précise du terme « pied-noir ». Néanmoins, ils sont souvent entendus comme les personnes qui étaient de nationalité française et qui exerçaient leurs droits de citoyenneté en Algérie lorsque le pays était une colonie et l'ayant quitté au moment de l'indépendance à l'exclusion des anciens « indigènes musulmans » (Savarèse, 2006 : 491-500). Nous parlerons indifféremment de rapatriés ou de pieds-noirs pour qualifier ces populations.

3 La définition officielle de la catégorie « immigré » en France est celle adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration : « est immigrée toute personne vivant en France née étrangère à l'étranger ou devenue française par acquisition ».

rapproche de celle des autres nationaux et se distingue de celle des immigrés. Si tel est le cas, doit-on en conclure qu'ils sont émancipés de leur condition de migrants ? Autrement dit, le *lien de citoyenneté* assure-t-il en pratique son rôle théorique ? Pour répondre à cette question, nous avons exploité l'Échantillon Démographique Permanent (EDP), un fichier de l'INSEE, qui est le premier panel de grande taille mis en place en France. Dans cet article, nous montrerons d'abord comment, par les variables qu'il contient et le suivi individuel qu'il autorise, l'EDP permet de saisir de manière inédite les trajectoires des Français d'Algérie. Nous nous attacherons, ensuite, à comparer leurs parcours, entre 1968 et 1999, à celui des immigrés et des métropolitains qui se trouvaient en France dans le même contexte économique.

Les rapatriés d'Algérie dans la statistique publique

L'économiste Jennifer Hunt (1992), le géographe Pierre Baillet (1976) et les historiens Anthony Rowley (1990) et Yann Scioldo-Zürcher (2010) ont analysé l'insertion économique des rapatriés et ont conclu qu'une fois les premières difficultés de l'installation surmontées, l'intégration des pieds-noirs fut une réussite. Néanmoins, leurs travaux ne prirent qu'exceptionnellement en considération cette problématique sur un temps long. En outre, les études proposant une comparaison du devenir des pieds-noirs en métropole à celui des immigrés ayant rejoint la France au cours de la même période sont rares (Desplanques, 1975 : 92 ; Bruno, 2010 : 286). Cela est en partie dû à la difficulté d'identifier les rapatriés dans la statistique publique. Si dans le droit métropolitain, nationalité et citoyenneté sont deux concepts intrinsèquement liés, cela n'était pas le cas dans le droit colonial (Blévis, 2001 : 557-580). Effectivement, à partir du 14 juillet 1865 et jusqu'à la loi électorale du 5 février 1958⁴, la nationalité française fut accordée aux « indigènes musulmans » tout en leur déniaient les droits attachés à la citoyenneté (Weil, 2004 : 19)⁵. Cohabitaient donc, en Algérie, des Français citoyens, dont faisaient partie les pieds-noirs, et des Français non-citoyens, les « indigènes musulmans ». Cette différenciation reposait sur un critère ethnico-religieux disqualifié, de fait, par le modèle républicain : la seule distinction juridiquement admise est l'appartenance nationale (Schnapper, 2008 : 133-139). Si, en Algérie, les recensements utilisaient une nomenclature faisant figurer ces différents statuts, la statistique publique, en métropole, était censée, au contraire, les indifférencier (Kateb, 1998 : 77-111). De plus la décolonisation allait rendre la différence entre Français citoyens et Français non-citoyens caduque⁶. *Sur les bulletins individuels du recensement*, avant et après l'indépendance, les pieds-

4 La loi-cadre du 5 février 1958 établit le collège unique et réaffirme l'appartenance de l'Algérie à la République française.

5 Les « indigènes israélites », quant à eux, sont déclarés collectivement citoyens français par le décret du 24 octobre 1870. Le décret Crémieux est, ensuite, abrogé le 7 octobre 1940. Il est rétabli le 22 octobre 1943.

6 Après l'indépendance, les personnes régies par le droit commun, autrement dit les pieds-noirs, ont automatiquement conservé la nationalité française. En revanche, les individus régis par le droit local, les « indigènes musulmans », ont dû se plier à des formalités de reconnaissance de la nationalité ou, à défaut d'y avoir souscrit dans les délais, aux formalités de réintégration dans la nationalité. Durant la période prescrite par la loi pour procéder aux déclarations de reconnaissance, les intéressés continuaient à posséder la nationalité française mais ils étaient, à nouveau, privés de la citoyenneté. En l'absence de déclaration, au-delà de cette période, ils perdaient l'une et l'autre.

noirs et les anciens « indigènes musulmans » résidant en métropole devaient en théorie répondre être nés français en Algérie⁷. En conséquence, les données du recensement général de la population ne permettent normalement pas aux chercheurs de distinguer les pieds-noirs des anciens « indigènes musulmans » et, a fortiori, de rendre compte de leurs trajectoires socio-économiques.

L'Échantillon Démographique Permanent, une exception en France

L'EDP permet toutefois de dépasser les problèmes posés par la complexité du droit colonial et par l'absence de catégories ethno-religieuses dans les recensements métropolitains de population. Créé en 1967 par la volonté de rassembler, recensement après recensement, des données à caractère démographique sur un échantillon représentatif de la population résidant en France métropolitaine, il comprend des informations issues des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, complétées par des données de l'état civil. Ainsi, les individus inclus dans le fichier sont ceux pour lesquels on dispose de l'une au moins de ces informations et qui ont déclaré être nés l'un des quatre jours de référence de l'enquête (1^{er}, 2, 3 et 4 octobre), quelle que soit leur nationalité, qu'ils aient vu le jour sur le territoire ou qu'ils viennent de s'installer dans l'hexagone. Ils représentent alors environ 1 % de la population résidant en métropole (Couet, 2006 : 5-14). L'intérêt de ce fichier est donc de permettre une analyse longitudinale sur un échantillon représentatif de la population résidente et dont la taille se prête à des études approfondies sur des groupes minoritaires. En ce qui nous concerne, l'EDP présente un autre atout majeur : il débute avec le recensement de 1968 pour lequel l'INSEE a exceptionnellement décidé de classer les personnes françaises provenant de l'ancienne colonie et ayant « un nom et un prénom à consonance arabe ou berbère » sous l'intitulé « musulmans originaires d'Algérie »⁸. Ainsi, il est aisé de distinguer les Français de plein droit des anciens « Français musulmans ». En effet, pour tous les individus qui ont répondu être nés dans la colonie et/ou y résider au 1^{er} janvier 1962, apparaît cette mention. Ce type de procédure, que l'on dénomme une « opération de chiffrage », pose toutefois certains problèmes (Encadré 1). Néanmoins, compte tenu des informations aujourd'hui disponibles dans les données de la statistique publique, elle est la seule sur laquelle il soit possible de s'appuyer pour identifier les pieds-noirs. Ainsi, dans la mesure où l'on accepte de les considérer comme « les personnes nées françaises en Algérie résidant en France métropolitaine au 1^{er} mars 1968 et dans la colonie au 1^{er} janvier 1962 à l'exclusion des musulmans français et des nationaux algériens »⁹, l'EDP offre alors les moyens d'étudier leur « devenir » en métropole.

7 Sur les bulletins individuels ne figure pas de question spécifique permettant de distinguer les pieds-noirs et les anciens « indigènes musulmans ». En revanche, une règle de chiffrage inspirée de l'administration coloniale a été adoptée par les agents recenseurs a posteriori (Spire et Merlii, 1999 : 119-130). L'article revient sur ce point ultérieurement.

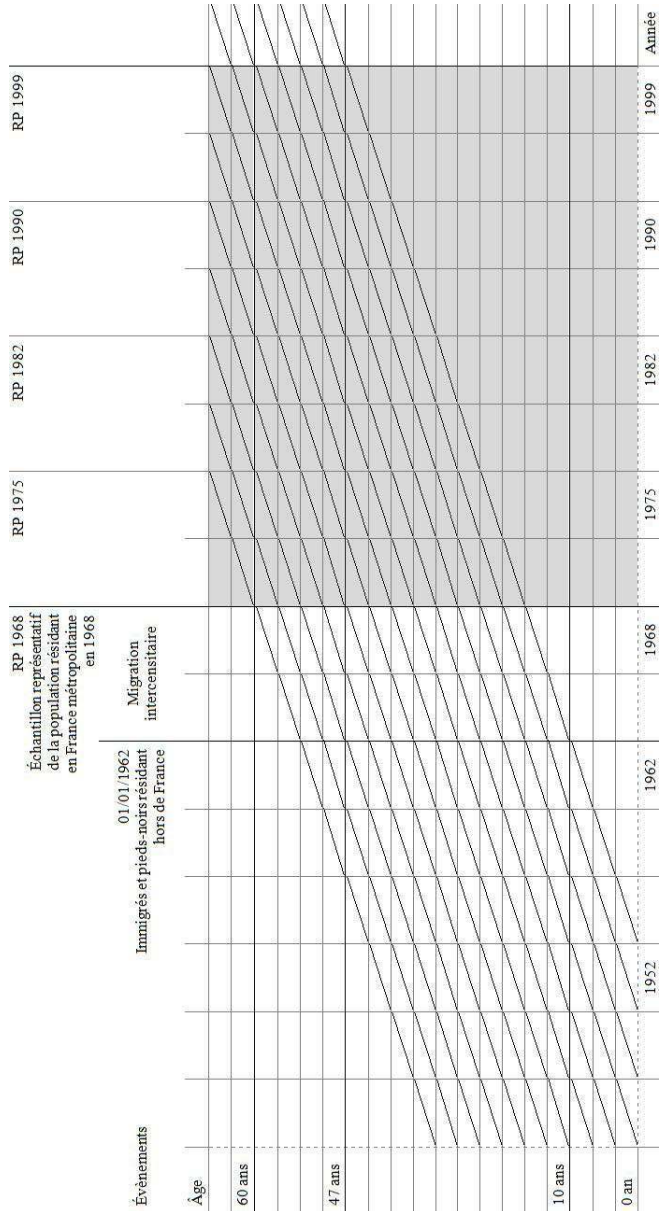
8 Les personnes nées françaises en Algérie ayant un nom et un prénom à consonance arabe ou berbère sont classées sous l'intitulé « musulmans originaires d'Algérie », qu'elles aient accédé ou non, par naturalisation, reconnaissance ou réintégration, à la nationalité de plein droit. Cette règle de chiffrage a également été adoptée pour les recensements de 1954 et de 1962. Pour plus de détails sur ces opérations, voir Simon (1998).

9 Il s'agit d'un échantillon représentatif. Les conclusions proposées dans l'article sont donc généralisables à l'ensemble des pieds-noirs au sens de cette définition. Cette définition est, en revanche, plus restrictive que celle proposée par Éric Savarèse, citée plus haut. Elle exclut les rapatriés qui ont quitté l'Algérie avant le 1^{er} janvier 1962. Il s'agit néanmoins de la définition la plus opérationnelle lorsqu'on exploite les données de la statistique publique.

Encadré 1 : L'identification par le nom et le prénom

Les biais liés à l'identification par le nom et le prénom peuvent être de deux ordres. D'abord, des pieds-noirs ont pu, à tort, être qualifiés de « musulmans ». Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'ampleur de cette confusion que l'on peut cependant considérer comme limitée car, pour opérer son classement, l'administration statistique s'est appuyée sur une liste des « prénoms musulmans les plus usuels relevés sur les registres d'état civil en Algérie » et, en l'occurrence, il semble peu probable que les Européens aient opté pour ce type de prénom (Spire et Merllié, 1999 : 119-130). Toutefois, la frontière taxinomique entre les citoyens israélites et les « indigènes musulmans » reste poreuse. En conséquence, certains citoyens israélites ont été probablement évincés de la catégorie des pieds-noirs. Inversement, une part des anciens « indigènes musulmans » a pu échapper à l'identification des agents recenseurs. Cependant, des corrections ont été apportées aux classements faits par les agents de l'INSEE en 1968, en observant les réponses des individus aux questions sur la nationalité dans les recensements ultérieurs. Effectivement, si à l'une des dates suivantes (1975, 1982, 1990, 1999), les ressortissants de l'ancienne colonie déclaraient disposer ou avoir disposé de la nationalité algérienne, ils étaient écartés de la catégorie « pieds-noirs ». Les « indigènes musulmans » ne portant pas de nom ni de prénom à consonance arabe ou berbère et s'étant toujours identifiés comme Français, demeurent dans l'échantillon, mais on suppose, d'une part, que leur nombre est restreint par rapport à l'effectif des pieds-noirs et, d'autre part, que leurs caractéristiques sociales avoisinent, dans ce cas particulier, celles des Européens d'Algérie. Par ailleurs, si cette procédure de chiffrage peut être sujette à caution, elle n'est pas unique. On connaît, par exemple, l'enquête menée par Georges Felouzis dans son analyse « la ségrégation ethnique au collège et ses conséquences ». Il a notamment construit un « indicateur d'origine migratoire » en s'appuyant sur une classification des prénoms des élèves. Il considère alors que « comme la signature au mariage a pu constituer une mesure du degré d'alphabétisation des Français de l'époque moderne au début du XXe siècle, le prénom [des individus] donne une bonne approximation de leur origine culturelle dans la mesure où il s'agit de raisonner sur un grand nombre d'observations » (Felouzis, 2003 : 420).

Schéma 1 : Diagramme synoptique de la construction de l'échantillon



Source : Informations concernant l'EDP.

Considérations méthodologiques : l'approche longitudinale

L'EDP permet une approche comparative et longitudinale dont le schéma ci-après nous aide à en comprendre la démarche (Schéma 1). Inspiré d'un diagramme de Lexis, il permet une représentation graphique en trois dimensions en représentant à la fois, la période, l'âge et la cohorte de naissance des individus. En ligne se lit le devenir des âges au cours des différentes périodes, en colonne le cycle de vie apparent pour une année donnée et en diagonale la ligne de vie des différentes cohortes.

Afin de limiter l'analyse aux seuls rapatriés socialisés dans la colonie et pour lesquels on peut parler d'expérience migratoire, nous restreignons le champ aux personnes nées avant 1953, c'est-à-dire ayant au minimum dix ans lorsqu'elles rejoignent l'hexagone et, en conséquence, seize ans lorsque, en 1968, débute l'EDP¹⁰. Les immigrés auxquels nous les comparons sont les immigrés intercontinentaux 1962-1968, c'est-à-dire des « individus nés étrangers à l'étranger, résidant en France métropolitaine au 1^{er} mars 1968 et à l'étranger au 1^{er} janvier 1962 ». Les immigrés concernés ont, en conséquence, rejoint la France dans un contexte économique similaire à celui des pieds-noirs. On désigne, en revanche, sous les termes de métropolitains ou de natifs, « les individus nés français en métropole, résidant en France au 1^{er} mars 1968 et au 1^{er} janvier 1962 ». Pour asseoir la comparabilité des trois populations, comme précédemment, nous ne conservons que les individus nés avant 1953. Dès lors, les cohortes sélectionnées au commencement de l'EDP constituent un stock de population que les données offrent l'opportunité de suivre au cours du temps. D'une date de recensement l'autre, nous pouvons considérer la situation des trois groupes sur le marché du travail et examiner son évolution (Encadré 2). La plupart des traitements statistiques sont alors réalisés sur la population en âge d'être active. Afin de maintenir l'homogénéité de cette population et ainsi parfaire la comparaison des indicateurs dans le temps, nous avons retenu pour borne l'âge modal des départs en retraite sur la période. Ainsi, lorsque les générations successives atteignent l'âge de soixante ans, elles quittent le champ de l'analyse. De fait, si en 1968 l'essentiel des résultats porte sur les personnes nées entre 1908 et 1952, en 1999 ne sont considérées que celles ayant vu le jour entre 1939 et 1952. Autrement dit, seules les cohortes nées entre 1939 et 1952 peuvent être suivies sur l'ensemble de la période. Elles ont de seize à vingt-neuf ans en 1968 et de quarante-sept à soixante ans en 1999. En conséquence, le stock de population dont nous disposons vieillit et, de ce fait, s'amenuise. Toutefois, comme nous le verrons ultérieurement, le vieillissement de ces populations n'est pas seul responsable de l'attrition¹¹. Pour chaque date de recensement, nous disposons, au demeurant, d'effectifs confortables (Tableau 1).

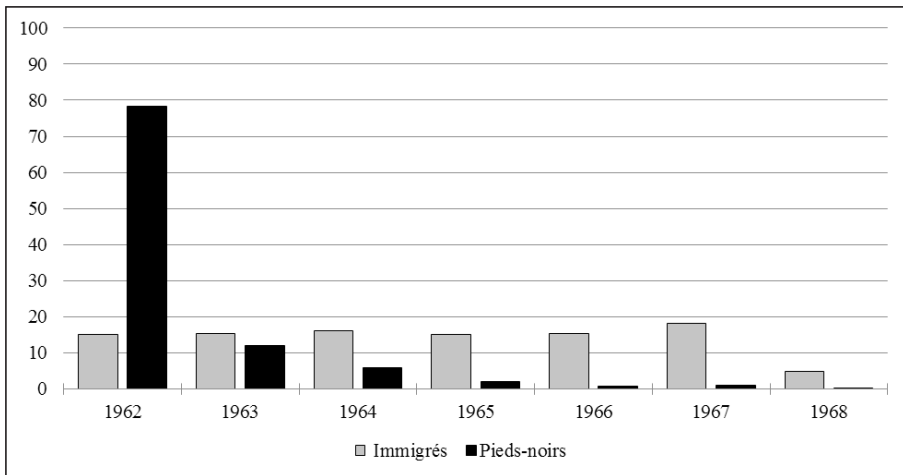
10 Cette césure à l'âge de dix ans est communément admise dans la littérature. Elle « repose sur l'idée qu'une scolarisation en France et une immersion précoce dans la société française favorisent l'apprentissage de la langue et l'acquisition des diplômes nationaux, ce qui a des répercussions sur l'insertion professionnelle » (Meurs, Pailhé et Simon, 2006 : 763-802). Si cet argument est discutable pour les pieds-noirs qui ont grandi dans une colonie française et dans une sociabilité largement francophone, il prend tout son sens pour les immigrés auxquels nous les comparons.

11 L'attrition dans une enquête longitudinale désigne la perte d'individus de l'échantillon au cours du temps.

Encadré 2 : L'usage des régressions logistiques

Afin d'interpréter les différences observées entre les pieds-noirs, les immigrés et les métropolitains, il est possible de produire des régressions du statut d'activité (emploi/chômage ou activité/inactivité) à chaque date de recensement et de les confronter. Pour procéder à cette comparaison, les variables de contrôle introduites dans les modèles doivent être similaires d'une date d'observation l'autre. Or, les informations disponibles dans l'EDP sont parfois inégales. À titre d'illustration, le renseignement sur le caractère public ou privé de l'établissement de travail n'est disponible que pour les années 1990 et 1999 et n'a donc pu être contrôlé. De la même façon, la durée de carrière reste insaisissable puisque l'EDP rend compte de biographies tronquées par des intervalles de sept à neuf ans (Courgeau et Najim, 1995 : 149-168). En revanche, tous les résultats présentés le sont à sexe, génération, diplôme, situation matrimoniale, taille de l'unité urbaine et lieu de résidence contrôlés. Ainsi, dans les régressions logistiques, l'attention doit être portée, *toutes choses égales par ailleurs*, sur les coefficients de la modalité « pieds-noirs » et « immigrés ». Ils rendent compte de la probabilité pour ces deux groupes de disposer, par rapport aux métropolitains, d'un statut plutôt que d'un autre. Dans cet article, une présentation graphique synthétisant les résultats a été privilégiée, mais l'intégralité des modèles est disponible en annexe (Annexes 2 et 3). Les coefficients non significatifs apparaissent sur les graphiques puisque la non-significativité de ces derniers peut justement être imputée à la faible ampleur des différences entre pieds-noirs et métropolitains.

Graphique 1 : Date d'installation des pieds-noirs et des immigrés en métropole (en %)



Lecture : 78,4 % des pieds-noirs rejoignent la métropole en 1962.

$n_{\text{pieds-noirs}} = 4\ 059$; $n_{\text{immigrés}} = 6\ 770$.

Source : EDP.

Citoyenneté et intégration socio-économique des pieds-noirs

Les caractéristiques démographiques des pieds-noirs, leur âge notamment, sont présentées dans la littérature comme l'une des explications de la qualité de leur insertion socio-économique en métropole (Baillet, 1976 : 79 ; Guillon, 1974 : 644-675). Il convient donc de les rappeler afin d'analyser ensuite leur situation sur le marché du travail à travers, d'une part, leurs éventuelles expériences de chômage et, d'autre part, l'activité des femmes. On s'inscrit, de la sorte, dans la continuité des travaux de Mirna Safi qui, afin d'analyser « le processus d'intégration des immigrés en France », utilise notamment ce type d'indicateurs. Elle rappelle que « le travail et les rapports sociaux qu'il permet de tisser sont un vecteur primordial de l'intégration, que cela soit pour un immigré ou pour un individu quelconque » (Safi, 2006 : 13). Si le contraste entre l'emploi et le chômage peut être étudié conjointement pour les deux sexes, il convient, en revanche, d'accorder une attention particulière à l'activité des femmes. En effet, la dichotomie activité/inactivité ne répond pas, pour ces dernières, à la même logique structurelle que celle de leurs homologues masculins.

Une migration atypique

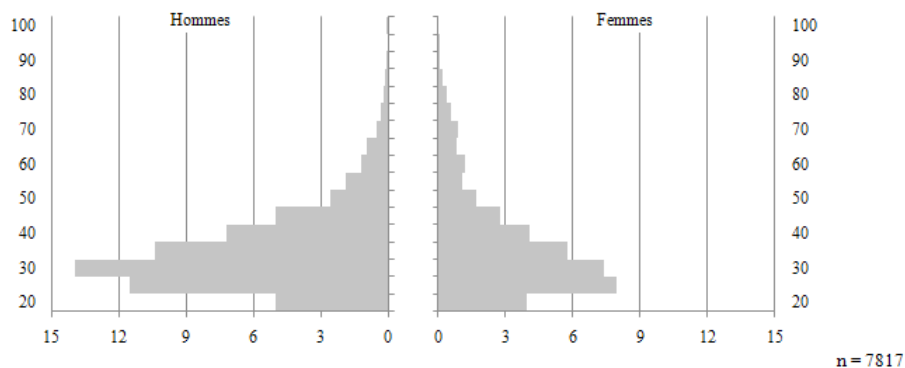
Les pieds-noirs de l'échantillon sont, bien entendu, arrivés dans l'hexagone plus soudainement que les immigrés intercensitaires (Graphique 1). 78,4 % d'entre eux se sont installés en métropole durant l'année 1962. Ils n'étaient déjà plus que 11,9 % à la rejoindre en 1963 et 5,7 % en 1964. Toutes origines confondues, la proportion d'immigrés arrivant en métropole chaque année considérée est, à l'inverse, relativement stable. Elle avoisine les 15 %, à l'exception de l'année 1968 (4,9 %) puisque celle-ci n'était pas complètement écoulée, en mars, à la date du recensement.

Par ailleurs, comme on le sait, les flux migratoires en France ont longtemps répondu à un besoin de main-d'œuvre ; les immigrés intercensitaires 1962-1968 sont principalement des hommes en âge d'être actifs. La migration des pieds-noirs est, en revanche, familiale. Ainsi, leur pyramide des âges ressemble quasiment trait pour trait à celle des métropolitains. Le déficit des naissances engendré par les guerres mondiales est visible et entraîne des classes creuses. Ainsi, les pieds-noirs, bien que sensiblement plus jeunes, sont démographiquement plus proches de leurs compatriotes que ne le sont bien évidemment les immigrés présents en France.

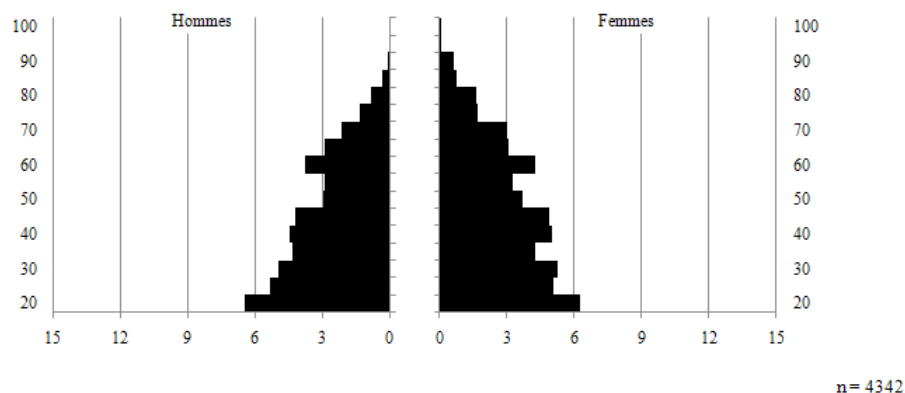
Le rapport homme/femme à chacune des dates de recensement offre un autre exemple de la proximité démographique des pieds-noirs et des métropolitains. Les immigrés intercensitaires 1962-1968, quant à eux, se différencient durablement du reste de la population, avec une nette surreprésentation des hommes.

Graphiques 2, 3 et 4 : Pyramides des âges en 1968 (en %)

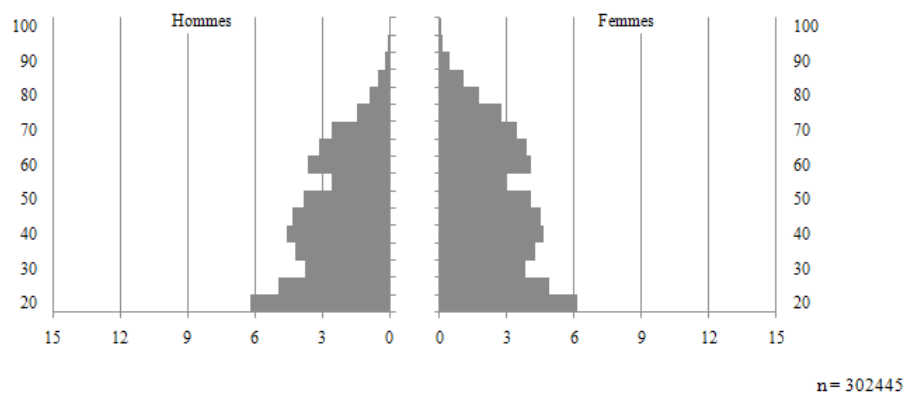
Immigrés intercentraux en 1968 (en %)



Pieds-noirs en 1968 (en %)

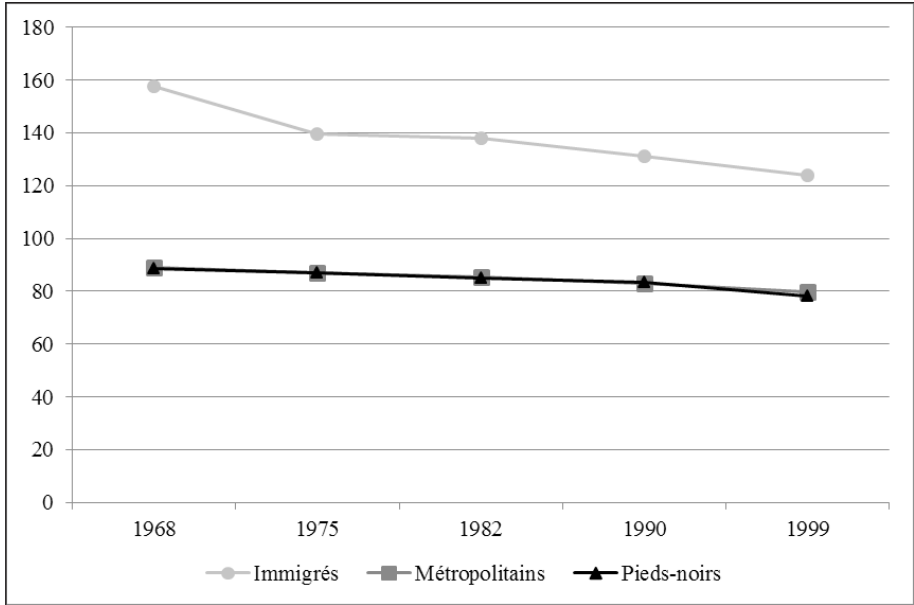


Métropolitains en 1968 (en %)



Source : EDP.

Graphique 5 : Rapports de masculinité sur la période



Lecture : En 1968, pour 100 femmes immigrées intercensitaires, on compte 158 hommes immigrés intercensitaires.

Source : EDP.

Si le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes est relativement stable sur la période, l'effectif de chacune des populations sur lesquelles porte la comparaison, lui, s'érode. Seulement 26,5 % des immigrés présents en 1968 le sont encore en 1999, contre 56,6 % des métropolitains. Cela est en partie dû à la mortalité des individus, mais aussi, spécialement pour les immigrés, à leur mobilité internationale¹². Si les données ne permettent pas d'identifier leurs nouvelles destinations, il est cependant fort probable qu'une proportion très élevée retourne dans son pays d'origine. Si les pieds-noirs sont sensiblement plus mobiles que les métropolitains, on assiste cependant à leur installation durable dans l'hexagone. Ces derniers sont, par ailleurs, nettement plus diplômés que les autres migrants.

En effet, la part des immigrés intercensitaires sans certification scolaire avoisine, en 1968, les 80 % contre seulement 39 % des pieds-noirs (Annexe 1). Cette tendance, relativement similaire pour les hommes et les femmes, s'inscrit dans la durée¹³. Cela ne va pas sans retentissement sur la structure socioprofessionnelle de chacune des populations étudiées (Tableau 2). En 1968, les pieds-

¹² Si un individu EDP est absent lors d'un recensement alors que le fichier ne fait pas état de son décès, on peut supposer qu'il a quitté le territoire. Cette estimation demeure partielle car elle n'a été réalisée que sur les individus EDP nés les 1er et 4 octobre. En effet, les informations issues des bulletins d'état civil 1982-1989 sont manquantes pour les personnes nées les autres jours de référence de l'enquête (les 2 et 3 octobre).

¹³ Au recensement de 1999, on note encore un écart de trente-six points (Annexe 1).

noirs se distinguent par leur activité dans les professions intermédiaires (18,4 %). Par ailleurs, et contrairement aux stéréotypes en vigueur sur cette population, on compte parmi eux peu d'agriculteurs (3,1 %) ¹⁴. La catégorie socioprofessionnelle qui les représente le mieux est, en réalité, celle des employés (36 %).

Tableau 1 : Présence à chaque date de recensement

	1968	1975	1982	1990	1999
Pieds-noirs	4 342 100 %	3 480 80,1 %	3 183 73,3 %	2 837 65,3 %	2 207 50,8 %
Immigrés	7 818 100 %	3 650 46,7 %	3 066 39,2 %	2 600 33,3 %	2 074 26,5 %
Métropolitains	302 459 100 %	261 544 86,5 %	236 334 78,1 %	206 262 68,2 %	171 374 56,7 %

Lecture : Sur 4 342 pieds-noirs présents dans l'EDP en 1968, 80,1 % sont encore présents en 1975, 73,3 % en 1982, 65,3 % en 1990 et 50,8 % en 1999.

Source : EDP.

Tableau 2 : Structure socioprofessionnelle des actifs en emploi en 1968 (en %)

	Agricul- teurs	Artisans, commer- çants, chefs d'entre- prise	Cadres, professions intellec- tuelles supérieures	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers
Hommes						
Pieds-noirs	4,2	8,9	7,6	19,2	24,6	35,6
Immigrés	0,4	1,1	2,7	3,3	4,9	87,7
Métropolitains	13,7	9,6	6,2	12,8	10,9	46,8
Ensemble	13,1	9,3	6,1	12,5	10,8	48,2
Femmes						
Pieds-noirs	0,9	6,1	2,9	16,9	59,8	13,3
Immigrées	0,4	1,3	3,2	7	54	34,2
Métropolitaines	13,8	9,1	2,2	12,1	42,4	20,5
Ensemble	13,4	8,9	2,2	12,1	42,7	20,7
Ensemble						
Pieds-noirs	3,1	8	6,1	18,4	36	28,4
Immigrés	0,4	1,2	2,8	4	14,4	77,3
Métropolitains	13,7	9,4	4,8	12,5	22,2	37,3
Ensemble	13,2	9,2	4,7	12,4	22,2	38,4

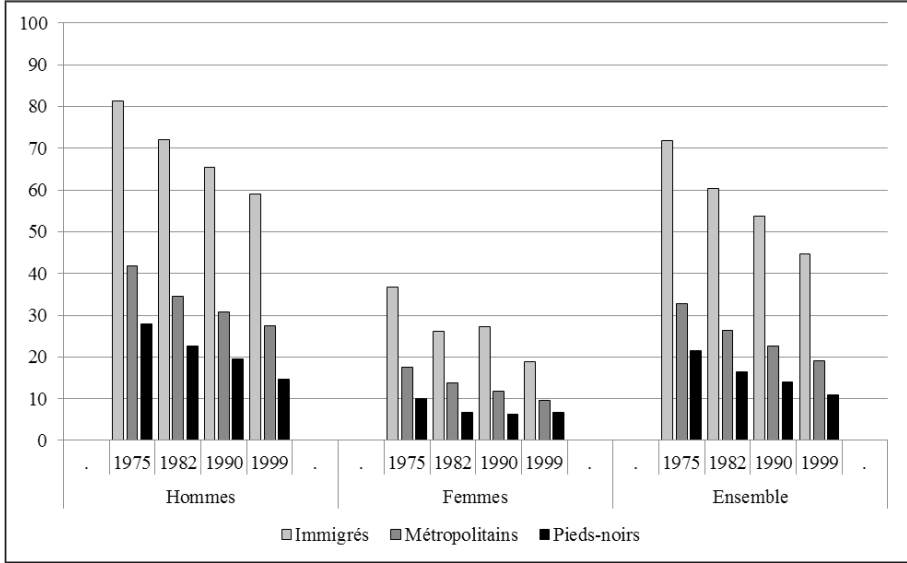
Champ : Population active occupée à la date de recensement (1968).

Source : EDP.

¹⁴ La figure du pied-noir riche propriétaire terrien est encore prégnante dans l'opinion publique. Or, au-delà des difficultés rencontrées lors de la réinstallation en France métropolitaine et des reconversions qui lui ont succédé, la part des agriculteurs dans la population non-musulmane en Algérie était déjà réduite (Kateb, 2001 : 220).

Les immigrés en revanche sont avant tout des ouvriers (77,3 %). Sous l'effet des changements que connaît la structure sociale en France, désignés notamment sous le terme de tertiarisation (Marchand et Thélot, 1997 : 255), la part de ce type d'emploi diminue sur la période, sans que les écarts entre les trois populations s'en trouvent bouleversés (Graphique 6). Ainsi, les pieds-noirs « échappent », dans une proportion importante, au travail ouvrier, activité la plus exposée à la dégradation de la conjoncture économique.

Graphique 6 : Part des ouvriers dans la population active occupée (en %)



Champ : Population active au recensement t [$t \in (1975, 1982, 1990, 1999)$].
 Source : EDP.

Le chômage des pieds-noirs

En 1968, avant la fin de la période dite « des Trente Glorieuses », le taux de chômage de l'ensemble des pieds-noirs était plus important que celui des métropolitains (Tableau 3 : 5,2 % contre 2 %) et des immigrés intercensitaires (2,8 %)¹⁵. La comparaison des trois populations ayant évolué en France dans le même contexte économique est révélatrice des difficultés que les pieds-noirs rencontrent.

¹⁵ Les femmes immigrées s'éloignent des métropolitaines en s'approchant de la condition des rapatriées, mais ces dernières restent plus fragiles.

Tableau 3 : Taux de chômage sur la période (en %)

	1968	1975	1982	1990	1999
Hommes					
Pieds-noirs	4,7	2,2	3,6	4,9	9,8
Immigrés	2,4	2,1	6,5	8,8	15,4
Métropolitains	1,6	1,7	3,5	5,4	7,4
Femmes					
Pieds-noirs	6,4	5,2	7,6	10,1	15,1
Immigrés	4,5	5,1	9,1	12,4	14,9
Métropolitains	2,7	3,7	6,5	9,8	10,1
Ensemble					
Pieds-noirs	5,2	3,3	5,2	7,1	12,3
Immigrés	2,8	2,8	7,2	10	15
Métropolitains	2	2,4	4,7	7,3	8,7

Taux de chômage (au sens du recensement de la population de l'INSEE) = rapport entre le nombre de chômeurs et la population active pour les individus de moins de soixante ans à la date t [$t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$]¹⁶.

Source : EDP.

À sexe, génération, diplôme, situation matrimoniale, taille de l'unité urbaine et lieu de résidence contrôlés¹⁷, la probabilité des pieds-noirs d'être en emploi plutôt qu'au chômage est nettement inférieure à celle de leurs compatriotes (Graphique 7)¹⁸. Outre la conjoncture économique et les spécificités démographiques de cette population, on peut s'interroger sur le poids des politiques publiques dont les pieds-noirs ont été l'objet concernant la qualité de leur insertion professionnelle. Dès lors, l'intérêt des régressions logistiques et du raisonnement *toutes choses égales par ailleurs*, est de capturer, à travers la catégorie « pieds-noirs », les effets de la politique d'intégration dont, au titre de la citoyenneté, elle a été la bénéficiaire. La plupart des mesures concernant l'emploi des rapatriés ont été prises durant la décennie 1960 (bourse à l'emploi, capital de reconversion, contrats d'adaptation professionnelle, notamment). À la lecture des coefficients (Graphique 7), on voit que ces dispositifs, destinés à intégrer les pieds-noirs dans les structures économiques de la nation, n'ont pas été suffisants à leur garantir, en 1968, un emploi. En 1975, le taux de chômage de

16 Les taux de chômage obtenus par les recensements sont en général plus élevés que ceux fournis par d'autres sources, comme l'Enquête Emploi, qui s'appuie, elle, sur la définition du chômage proposée par le Bureau international du travail (BIT). À l'inverse, le chômage au sens du recensement de la population est déclaratif. Ainsi, sont considérés comme chômeurs ceux qui ont déclaré l'être lors du recensement.

17 La catégorie socioprofessionnelle n'a pu être contrôlée dans les traitements statistiques puisque cette dernière n'est renseignée dans l'EDP que pour les actifs occupés. Néanmoins, comme expliqué plus haut, les pieds-noirs en emploi ont tendance à « échapper » aux activités les plus exposées au chômage.

18 Des modèles différents pour les hommes et les femmes, permettant de mesurer la probabilité d'être en emploi plutôt qu'au chômage, ont également été construits. Ils ne sont pas présentés dans cet article car les résultats obtenus respectent la même tendance que ceux observés sur l'ensemble de la population, à sexe contrôlé. L'intégralité des modèles est disponible dans les annexes 2 et 3.

l'ensemble des pieds-noirs rejoint celui du reste de la population¹⁹ (Tableau 3). En revanche, bien que la probabilité d'être en emploi des pieds-noirs s'approche de celle des métropolitains, elle reste à cette date, encore, significativement plus faible (Graphique 7). Par conséquent, les explications proposées dans la littérature pour justifier le succès des rapatriés ne semblent pas, à ces dates, opérantes. Ni leurs caractéristiques sociodémographiques, ni le contexte économique des Trente Glorieuses, ni l'investissement de l'État n'expliquent leur relative réussite. Toutefois, rien n'indique que sans le secours de l'État, la situation des pieds-noirs n'aurait pas été encore plus défavorable.

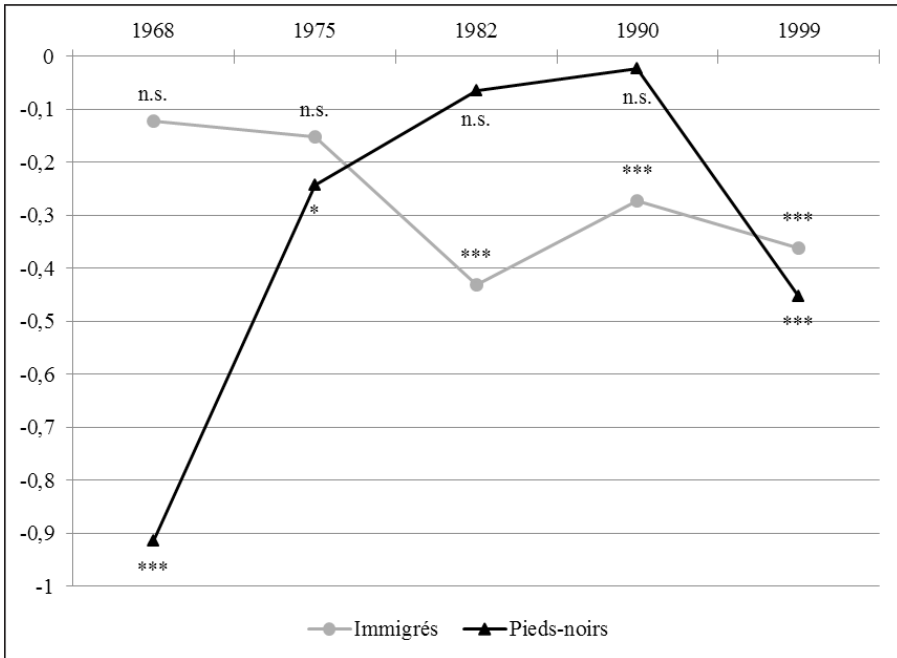
À partir de 1982, et jusqu'en 1990, sous les effets de la crise économique, le taux de chômage augmente pour tous, mais croît cependant moins vite pour les pieds-noirs que pour les autres (Tableau 3). S'amorce alors un processus de convergence entre pieds-noirs et métropolitains et de distanciation par rapport aux immigrés, ces derniers étant davantage touchés par les soubresauts du marché du travail. Les pieds-noirs se distinguent ainsi des autres migrants ; ces derniers disposent, *toutes choses égales par ailleurs*, d'une moins grande probabilité d'être en emploi (plutôt qu'au chômage) que les métropolitains. Les rapatriés d'Algérie semblent, de ce point de vue, moins exposés aux aléas de la conjoncture économique : une part importante d'entre eux étant alors fonctionnaire. En 1990, près du tiers des pieds-noirs actifs occupés étaient fonctionnaires ou assimilés contre un peu moins d'un quart des métropolitains et surtout moins de 10 % des immigrés intercentraires 1962-1968. Cette différence s'explique puisqu'en France, les emplois de la fonction publique sont, dans une large mesure, inaccessibles aux étrangers (en 1990, seuls 39,1 % des immigrés intercentraires 1962-1968 encore présents sur le territoire sont naturalisés). En préservant les pieds-noirs des « discriminations légales » dont sont victimes les étrangers, on voit bien là comment *le lien de citoyenneté* s'exprime.

Ainsi, alors que les résultats en 1968, et dans une certaine mesure en 1975, laissent planer le doute sur l'action de l'État, la force de sa protection s'exprime toutefois nettement après le premier choc pétrolier. Le devenir des pieds-noirs, moins soumis aux aléas économiques que les métropolitains et, surtout, que les immigrés intercentraires 1962-1968, s'approche de celui de leurs compatriotes. Cependant, la situation des pieds-noirs se détériore nettement à partir de 1999. Leur taux de chômage dépasse à cette date les 12 %, contre 8,7 % pour les métropolitains (Tableau 3) et s'approche ainsi de celui des immigrés intercentraires (15 %). *Toutes choses égales par ailleurs*, la probabilité des pieds-noirs d'être en emploi demeure inférieure à celle de leurs compatriotes (Graphique 7). Que s'est-il passé, entre 1990 et 1999, qui peut expliquer la dégradation de leur situation ? Nous le savons, le taux de chômage s'élève lorsque le nombre de chômeurs augmente mais aussi lorsque la taille de la population active diminue²⁰. Si, parmi les générations encore présentes en 1999, l'augmentation du nombre de chômeurs explique, en partie, la détérioration de la position des

19 La convergence s'observe chez les deux sexes, bien qu'elle ne permette pas aux femmes d'atteindre la situation des métropolitaines.

20 Effectivement, le taux de chômage correspond au rapport entre le nombre de chômeurs et la taille de la population active.

Graphique 7 : Probabilité d'être en emploi plutôt qu'au chômage (coefficients associés aux modalités « immigrés » et « pieds-noirs » estimés par des régressions dichotomiques par année de recensement)



Lecture : En 1968, à sexe, génération, diplôme, situation matrimoniale, taille de l'unité urbaine et lieu de résidence contrôlés, la probabilité des pieds-noirs d'être en emploi plutôt qu'au chômage est moindre que celle des métropolitains. Sur le graphique, l'axe 0 représente la situation de référence : les métropolitains.

Significativité : * = significatif à 10 % ; ** = significatif à 5 % ;

*** = significatif à 1 % ; n.s. = non significatif.

Champ : Population active ayant au moins de soixante ans au recensement [t ∈ (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)].

Source : EDP.

pieds-noirs²¹, c'est surtout la diminution de la taille de leur population active qui est en cause²². À cette époque, hormis certains régimes spéciaux, pour obtenir les droits complets à la retraite, il faut quarante années de cotisations. Les immigrés, dont les trajectoires sont moins stables, ont sans doute des difficultés à y souscrire²³. En théorie, les pieds-noirs, en tant que migrants, devraient partager, dans une certaine mesure, cette communauté de destin. Or, c'est justement l'inverse que l'on observe (Tableau 4).

Tableau 4 : Situation en 1999 selon la position en 1990 (en %)

En t+1 En t	Pieds-noirs			Métropolitains			Immigrés		
	Emploi	Chômage	Inactif	Emploi	Chômage	Inactif	Emploi	Chômage	Inactif
Emploi	74 %	7 %	19 %	80,5 %	5,4 %	14,1 %	77,7 %	10,3 %	12,1 %
Chômage	44,2 %	34,6 %	21,1 %	41,9 %	26,9 %	31,2 %	40,8 %	30,3 %	28,9 %
Ensemble	72,1 %	8,8 %	19,1 %	78,1 %	6,8 %	15,1 %	74,4 %	12 %	13,6 %

Lecture : 74 % des pieds-noirs en emploi en 1990 le sont également en 1999.

Champ : Les individus âgés de moins de soixante ans en 1999.

Source : EDP.

Les pieds-noirs actifs en 1990 se retirent davantage que les natifs du marché du travail (19,1 % contre 15,1 %). En revanche, les immigrés intercentennaires 1962-1968 sont bien les moins enclins à le faire (13,6 %). Ce phénomène trouve sûrement son origine dans la loi du 4 décembre 1985 portant amélioration des retraites des rapatriés. Cette loi autorise, notamment, les Français ayant exercé une activité professionnelle dans les territoires autrefois administrés par la France, à obtenir une aide de l'État pour effectuer le rachat de leurs cotisations d'assurance vieillesse. La loi tente ainsi de remédier à l'ensemble des problèmes de couverture vieillesse non réglés par la législation antérieure. Sont concernés par cette dernière les Français rapatriés, quel que soit leur lieu actuel de résidence, mais aussi les conjoints survivants de ces personnes. Aussi, une fois de plus, la loi du 4 décembre 1985 exprime la force protectrice du lien de citoyenneté tant elle permet aux pieds-noirs de quitter un marché de l'emploi en crise. Ces départs n'interviennent qu'en 1999 puisque c'est à cette date que la génération bénéficiaire de la réforme s'approche de l'âge de la retraite (Tableau 5).

21 Avec un taux d'accroissement de 2,4 % contre 0,5 % pour les métropolitains et 3,5 % pour les immigrés.

22 Avec un taux d'accroissement de -18,8 % pour les pieds-noirs contre -15,1 % pour les métropolitains et -13,6 % pour les immigrés.

23 En effet, à l'aide de l'enquête sur le vieillissement et le passage à la retraite des immigrés en France (PRI), Claudine Attias-Donfut *et al.* ont montré qu'en raison de périodes d'interruptions de travail, dans le passé, les immigrés âgés disposent d'un taux d'activité plus élevé et liquident plus tardivement leur droit à la retraite que les « Français d'origine » (Attias-Donfut *et al.*, 2005 : 11-47).

Tableau 5 : Taux d'activité des hommes par génération (en %)

	1968	1975	1982	1990	1999
Pieds-noirs					
1946-1952	78,4	95,6	98,7	98,4	95
1939-1945	96,8	97,3	97,5	95,6	61,2
1930-1938	98,8	98,1	97,9	77,9	
1922-1929	97,2	95,9	80,7		
1915-1921	91,3	77,4			
1908-1914	76,8				
Immigrés					
1946-1952	94,9	99,4	98,1	98,6	94,5
1939-1945	97,5	98,3	96,6	94,4	78,3
1930-1938	98,2	97,2	93,9	78,9	
1922-1929	98,6	99,3	88,1		
1915-1921	92,7	92,7			
1908-1914	87,3				
Métropolitains					
1946-1952	83,4	96,9	97,7	97,7	94,4
1939-1945	96,7	98,5	97,5	95,7	70,1
1930-1938	98	97,7	94,9	75,1	
1922-1929	97,1	94,9	80,1		
1915-1921	94,9	84,3			
1908-1914	84,6				

Taux d'activité = rapport entre le nombre d'actifs
et l'ensemble de la population correspondante.

Source : EDP.

Ainsi, les hommes pieds-noirs nés au cours de la Seconde Guerre mondiale disposent, en fin de carrière, d'un taux d'activité significativement plus faible (61,2 %) que les générations précédentes aux mêmes âges (80,7 % pour les hommes qui ont vu le jour entre 1922 et 1929)²⁴. Le même phénomène s'observe pour les immigrés et les métropolitains, mais dans des proportions bien moins importantes.

Les conséquences bénéfiques de la loi du 4 décembre 1985 peuvent cependant être discutées : elle offre l'opportunité de partir à la retraite principalement aux rapatriés qui ont les trajectoires d'emploi les plus stables, laissant en contrepartie les personnes fragilisées sur le marché du travail. Ainsi, comparée aux métropolitains, une plus grande proportion de pieds-noirs (19 % contre

24 Le taux d'activité de la génération 1922-1929 reste élevé alors même qu'elle atteint la fin de sa carrière en 1982, moment où l'âge de la retraite est fixé à soixante ans et où l'on assiste à une multiplication des dispositifs de préretraite. Les lois d'indemnisation des rapatriés adoptées dans la décennie 1970 et à cette période représentent une manne financière. La génération 1922-1929 et la suivante ont dû en bénéficier. Elles n'en ont pas profité pour quitter significativement le marché du travail. La baisse du taux d'activité intervient plus tard, lorsque les pieds-noirs susceptibles de bénéficier de la loi du 4 décembre 1985 atteignent l'âge de la retraite, ce qui confirme l'hypothèse que la chute de l'activité de la génération 1939-1945 est davantage le résultat de cette loi que de celles relevant de l'indemnisation des pieds-noirs.

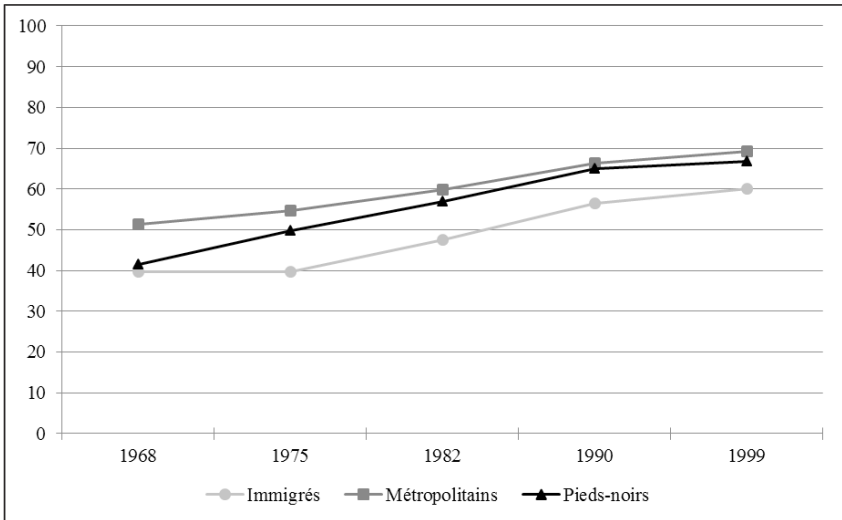
14,1 % des métropolitains et 12,1 % des immigrés intercentraires) qui étaient en emploi en 1990 est devenue inactive en 1999 (Tableau 4). En revanche, une large part des rapatriés au chômage en 1990 est encore active en 1999 (78,8 % contre 68,8 % des métropolitains et 71,1 % des immigrés). Ainsi, les pieds-noirs vulnérables, trop éloignés des quarante années de cotisation nécessaires à la retraite, n'ont pas pu, malgré l'investissement de l'État, quitter le marché du travail. L'effet pervers de la loi est donc de creuser les inégalités au sein même du groupe des rapatriés.

Néanmoins, hormis la situation en 1968 et celle complexe de 1999, *toutes choses égales par ailleurs*, le devenir des pieds-noirs en métropole a tendance à se rapprocher, sur la période, de celui des natifs, alors que celui des immigrés s'en éloigne (Graphique 7). Enfin, l'analyse de la trajectoire des femmes permet de nuancer ces résultats.

**L'activité des femmes :
s'affranchir de la situation d'une partie des immigrées**

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'activité des femmes n'a cessé de progresser. Le taux d'activité des métropolitaines, des immigrées intercentraires 1962-1968 et des femmes pieds-noirs augmente tout au long de la période (Graphique 8). En 1968 toutefois, les taux étaient plus faibles pour ces deux derniers groupes. Malgré tout, les femmes pieds-noirs rejoignent en 1990, contrairement aux immigrées, le niveau d'activité des métropolitaines. Ainsi, le comportement face à l'emploi des femmes pieds-noirs s'aligne au fil du temps sur celui des natives. Or, derrière ce phénomène, se dissimule en réalité une importante fracture générationnelle.

Graphique 8 : Taux d'activité des femmes sur la période (en %)



Taux d'activité = rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

Champ : Femmes ayant moins de soixante ans au recensement t [t ∈ (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)].

Source : EDP.

En effet, l'attitude vis-à-vis de l'emploi des générations nées entre 1939 et 1952 est très différente de celle de leurs aînées (Tableau 6). Sur l'ensemble des dates où elles sont considérées, les femmes pieds-noirs nées entre 1908 et 1929 ont un comportement semblable à celui des immigrées des mêmes âges, alors que les plus jeunes, socialisées en métropole, ont, dès 1968, des comportements, face au marché de l'emploi, similaires à celui des femmes métropolitaines. Autrement dit, les cohortes pieds-noirs qui ont le plus longtemps vécu en Algérie ont gardé un comportement professionnel proche des immigrées, que ne partagent pas les générations suivantes. Dès lors, l'écart observé en 1968 tient à la présence de ces cohortes anciennes dans les données (Graphique 8). La convergence des pieds-noirs vers les natives dépend, ensuite, de leurs disparitions successives (Schéma 1) et non d'une modification substantielle de leur attitude face au marché du travail.

Tableau 6 : Taux d'activité des femmes par génération (en %)

	1968	1975	1982	1990	1999
Pieds-noirs					
1946-1952	76,8	68,9	66,6	76,5	79,9
1939-1945	55,1	52,9	65,7	70,7	52
1930-1938	36	45,1	54,3	48,3	
1922-1929	33,8	42,4	39		
1915-1921	35	31,2			
1908-1914	23				
Immigrées					
1946-1952	62,5	47,4	50	64,3	67,6
1939-1945	40,9	36,9	47,6	58,4	55,7
1930-1938	32	36,7	46,9	49,5	
1922-1929	34,7	45	44,9		
1915-1921	35,8	38			
1908-1914	25,2				
Métropolitaines					
1946-1952	79,7	67,7	68,4	77,2	78,9
1939-1945	56,5	55,2	64,7	71,9	54,3
1930-1938	43	50,5	58,8	50,9	
1922-1929	45,3	50,7	47		
1915-1921	47,4	44,4			
1908-1914	43,8				

Lecture : En 1968, le taux d'activité des femmes pieds-noirs nées entre 1946 et 1952 est de 76,8 %.

Source : EDP.

Néanmoins, à génération et autres caractéristiques sociodémographiques contrôlées (Annexe 3), la probabilité d'être active (plutôt que de ne pas l'être) des femmes pieds-noirs, d'abord sensiblement inférieure, rejoint progressivement celle des métropolitaines (Graphique 9). Sur ce point, les rapatriées ne sont pas

différentes des immigrées « espagnoles, italiennes et portugaises »²⁵. Le devenir des pieds-noirs en métropole semble, ici, similaire à celui de ces migrantes. Toutefois, *toutes choses égales par ailleurs*, la probabilité des immigrées « espagnoles, italiennes et portugaises » d'être actives (plutôt qu'inactives) dépasse en 1999 celle des métropolitaines, alors que ce n'est pas le cas pour les pieds-noirs. En effet, comme pour les hommes, les femmes immigrées ont des difficultés à souscrire aux quarante années de cotisation nécessaires à la retraite et restent donc sur le marché du travail. Les femmes pieds-noirs, soutenues par l'État, peuvent, en revanche, le quitter. Autre fait saillant : les pieds-noirs n'ont que peu de traits communs avec les immigrées « algériennes, tunisiennes et marocaines ». *Toutes choses égales par ailleurs*, à chacune des dates, la probabilité d'être actives (plutôt que de ne pas l'être) de ces dernières est nettement inférieure à celle des métropolitaines. Mirna Safi explique les problèmes rencontrés par les immigrées originaires du Maghreb pour s'insérer sur le marché du travail par l'attitude de la société civile à leur égard, dont les discriminations ethniques (Safi, 2007 : 454). Or, les Européens d'Algérie sont évidemment moins exposés à ce type de discrimination. Ainsi, les femmes pieds-noirs s'affranchissent, avant tout, de la condition des migrantes originaires, comme elles, des anciennes colonies. En réalité, elles ne partagent jamais, sur la période étudiée, leurs conditions d'existence.

Finalement, les femmes pieds-noirs disposent, dans une certaine mesure, d'une « communauté de destin » avec les migrantes « espagnoles, italiennes et portugaises ». Le fait de bénéficier de la nationalité française lors de leur arrivée en France n'a pas facilité leur entrée sur le marché du travail. Toutefois, en fin de période, les mêmes mécanismes que pour les hommes sont en jeu. Contrairement aux immigrées intercensitaires 1962-1968, la loi portant amélioration des retraites des rapatriées leur offre les moyens de se soustraire à la problématique de l'emploi en période de crise. Et une fois encore, c'est toujours la génération née entre 1939 et 1945 qui profite de la protection de l'État.

Conclusion

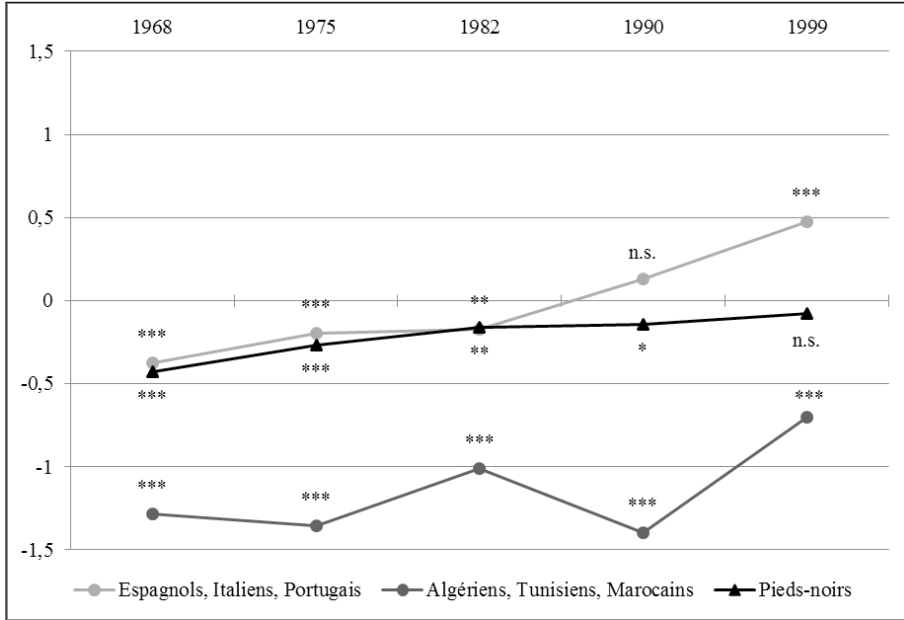
Le lien de citoyenneté se matérialise à travers les actions de l'État pour reconnaître et protéger ses ressortissants. Ainsi, puisque nationaux, les pieds-noirs ont fait l'objet d'une politique d'intégration inédite menée au début des années 1960. L'Échantillon Démographique Permanent, qui est construit à la fin de cette décennie, permet de mesurer leurs trajectoires. Trois résultats forts s'en dégagent :

1. les mesures ouvertes par la loi relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer n'ont pas été suffisantes à leur assurer un emploi en 1968 et 1975 ;
2. la force protectrice de la citoyenneté s'exprime davantage ensuite. Elle leur permet, d'une part, un accès privilégié à la fonction publique et, d'autre part,

25 Pour rappel, nous ne travaillons ici que sur les femmes immigrées intercensitaires 1962-1968. De ce fait, pour disposer d'effectifs suffisants à la réalisation des modèles, nous n'avons introduit dans les régressions logistiques que les migrantes originaires des pays les mieux représentés sur la période et nous avons choisi de les regrouper par proximité géographique : « Espagne, Italie et Portugal », d'une part, et « Algérie, Tunisie, Maroc », d'autre part.

l'obtention plus facile que les autres de leurs droits à la retraite ;
 3. les pieds-noirs se distinguent ainsi des immigrés qui souffrent, eux, de la dégradation du marché du travail.

Graphique 9 : Probabilité d'être active plutôt qu'inactive (coefficients associés aux modalités « pieds-noirs », « Espagnoles, Italiennes, Portugaises » et « Algériennes, Marocaines, Tunisiennes » estimés par des régressions dichotomiques par année de recensement)



Lecture : En 1968, à génération, diplôme, situation matrimoniale, taille de l'unité urbaine et lieu de résidence contrôlés, la probabilité des pieds-noirs d'être actives plutôt que de ne pas l'être est moindre que celle des métropolitaines.

Sur le graphique, l'axe 0 représente la situation de référence : les métropolitaines.

Significativité : * = significatif à 10 % ; ** = significatif à 5 % ;

*** = significatif à 1 % ; n.s. = non significatif.

Champ : Population féminine ayant moins de soixante ans au recensement t
 [t ∈ (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)].

Source : EDP.

Face à la crise économique, la France a, depuis le début des années 1970, considérablement durci sa politique migratoire qui se caractérise aujourd'hui par l'absence de réelles mesures d'accueil des migrants. Dans ce contexte, l'acquisition de la nationalité française est décrite par les pouvoirs publics comme « l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi »²⁶. Cette réussite est mesurée à l'aune de l'insertion professionnelle du migrant et de son adhésion aux valeurs de la république.

26 Circulaire du 24 août 2011 relative au contrôle de l'assimilation dans les procédures d'acquisition de la nationalité française.

Pourtant, des travaux récents ont montré que la naturalisation, en offrant de lever les obstacles juridiques et institutionnels que rencontrent les étrangers, ne doit pas être pensée comme une forme d'accomplissement du processus d'assimilation, mais davantage comme un support à sa réalisation (Safi, 2007 : 454). En la matière, les pieds-noirs sont un cas exemplaire. Cependant, conclure à l'efficacité de la protection associée à la nationalité ne veut pas dire que les rapatriés l'aient vécu comme tel. Les entretiens menés auprès de cette population donnent à voir une tout autre vision du phénomène. C'est davantage l'abandon de la nation et de l'État qui est au cœur de leurs discours et qui témoigne d'une perception traumatique de leur histoire et du récit qu'ils en font.

❖ Références bibliographiques

Atthias-Donfut Claudine, Tessier Philippe et Wolff François-Charles (2005) Les immigrés au temps de la retraite, *Retraite et société*, 1 (44), pp. 11-47.

Baillet Pierre (1976) *Les rapatriés d'Algérie en France*, Paris, La Documentation Française, 79 p.

Blévis Laure (2001) Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation, *Droit et Société*, 48, pp. 557-580.

Bruno Anne-Sophie (2010) *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, Paris, EHESS, 286 p.

Couet Christine (2006) L'Échantillon Démographique Permanent de l'INSEE, *Courrier des statistiques*, 117-119, pp. 5-14.

Courgeau Daniel et Najim Jamal (1995) Analyse de biographies fragmentaires, *Population*, 5 (1), pp. 149-168.

Desplanques Guy (1975) *Les migrations intercensitaires de 1962 à 1968*, Paris, INSEE, 92 p.

Esclangon-Morin Valérie (2007) *Les rapatriés d'Afrique du Nord de 1956 à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 414 p.

Felouzis Georges (2003) La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences, *Revue Française de Sociologie*, 44 (3), pp. 413-447.

Guillon Michelle (1974) Les rapatriés d'Algérie dans la région parisienne, *Annales de Géographie*, 83 (460), pp. 644-675.

Hunt Jennifer (1992) The Impact of the 1962 Repatriates from Algeria on the French Labor Market, *Industrial and Labor Relations Review*, 45 (3), pp. 556-572.

Kateb Kamel (2001) *Européens, « Indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962)*, Paris, PUF, 386 p.

Kateb Kamel (1998) La gestion statistique des populations dans l'empire colonial français, *Histoire & Mesure*, 13 (1-2), pp. 77-111.

Marchand Olivier et Thélot Claude (1997) *Le travail en France*, Paris, Nathan, 255 p.

Meurs Dominique, Pailhé Ariane et Simon Patrick (2006) Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France, *Population*, 61 (5-6), pp. 763-802.

Paugam Serge (2008) *Le lien social*, Paris, PUF, 127 p.

Rowley Anthony (1990) La réinsertion économique des rapatriés, in Jean-Pierre Rioux Ed., *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, pp. 348-352.

Safi Mirna (2007) *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 454 p.

Safi Mirna (2006) Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation, *Revue Française de Sociologie*, 47 (1), pp. 3-48.

Savarèse Éric (2006) Après la guerre d'Algérie. La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs, *RISS*, 189, pp. 491-500.

Schnapper Dominique (2008) Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique, *Revue Française de Sociologie*, 49 (1), pp. 133-139.

Schnapper Dominique (2007) *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 238 p.

Scioldo-Zürcher Yann (2010) *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 461 p.

Scioldo-Zürcher Yann (2006) Faire de Français d'Algérie des métropolitains, *Pôle Sud*, 24, pp. 15-28.

Simon Patrick (1998) Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës, *Population*, 53 (3), pp. 541-567.

Spire Alexis et Merlié Dominique (1999) La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse, *Le mouvement social*, 188, pp. 119-130.

Weil Patrick (2005) *Qu'est qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Gallimard, 651 p.

→ Annexes

Annexe 1

Tableau 7 : Diplôme le plus élevé obtenu en 1968 et en 1999 (en %)

	Sans diplôme	CEP	BEPC	CAP-BEP	BAC	Sup. au BAC
Hommes						
1968						
Pieds-noirs	34,8	29,3	11,5	8,7	10,6	5,2
Immigrés	79,8	8,5	1,7	3	3,2	3,9
Métropolitains	40	30,9	5,7	11,9	7,4	4,2
Ensemble	41,2	30,1	5,6	11,6	7,3	4,2
1999						
Pieds-noirs	12,9	23,4	12,8	20,1	14,6	16,2
Immigrés	52,4	17,9	4,4	11,9	4,4	9,1
Métropolitains	19,6	27,2	6,1	25,3	9,2	12,5
Ensemble	20	27	6,2	25,1	9,2	12,5
Femmes						
1968						
Pieds-noirs	42,2	28,8	15,1	4,8	6,9	2,2
Immigrées	77,8	9,9	2,4	1,7	4,3	3,9
Métropolitaines	44,7	33,2	7,8	6,2	5,9	2,2
Ensemble	45,2	32,8	7,8	6,1	5,9	2,2
1999						
Pieds-noirs	19,1	26,5	18,2	14,9	11,4	9,9
Immigrées	52,7	16,4	4,6	9,3	6,6	10,4
Métropolitaines	23	35	9,6	15,8	7,9	8,8
Ensemble	23,3	34,7	9,7	15,7	7,9	8,8
Ensemble						
1968						
Pieds-noirs	38,7	29	13,4	6,7	8,6	3,6
Immigrés	79	9	2	2,5	3,6	3,9
Métropolitains	42,5	32,1	6,8	8,9	6,6	3,1
Ensemble	43,3	31,5	6,8	8,7	6,5	3,2
1999						
Pieds-noirs	16,4	25,1	15,8	17,2	12,8	12,7
Immigrés	52,6	17,2	4,5	10,7	5,4	9,6
Métropolitains	21,5	31,5	8,1	20	8,5	10,4
Ensemble	21,8	31,3	8,1	19,9	8,5	10,5

Lecture : 34,8 % des pieds-noirs ne disposent pas de diplôme en 1968.

Source : EDP.

Annexe 2

Tableau 8 : Probabilité d'être en emploi plutôt qu'au chômage
(coefficients estimés par des régressions dichotomiques par année de recensement)

Variables	Modalités	1968		1975		1982		1990		1999	
Constante		3,769	***	3,856	***	3,289	***	2,874	***	1,915	***
Population											
	Pied-noir	-0,915	***	-0,242	*	-0,064	n.s.	-0,023	n.s.	-0,452	***
	Immigré	-0,122	n.s.	-0,152	n.s.	-0,430	***	-0,273	***	-0,362	***
	Métropolitain	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Sexe											
	Homme	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
	Femme	-0,365	***	-0,746	***	-0,590	***	-0,606	***	-0,299	***
Génération											
	1946-1952	-0,383	***	-0,445	***	-0,316	***	-0,075	**	0,367	***
	1939-1945	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
	1930-1938	0,239	***	0,219	***	0,123	***	-0,293	***		
	1922-1929	0,359	***	0,331	***	-0,352	***				
	1915-1921	0,372	***	0,117	n.s.						
	1908-1914	0,08	n.s.								
Diplôme											
	Sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
	CEP	0,342	***	0,266	***	0,207		0,230	***	0,279	***
	BEPC	0,219	***	0,297	***	0,474		0,616	***	0,717	***
	CAP-BEP	0,267	***	0,402	***	0,415		0,447	***	0,517	***
	BAC	0,599	***	0,528	***	0,811		1,056	***	0,978	***
	Sup. au BAC	0,548	***	0,516	***	1,189		1,444	***	1,429	***
Situation matrimoniale											
	Célibataire	-0,548	***	-0,435	***	-0,517	***	-0,592	***	-0,690	***
	Marié	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
	Veuf	-0,502	***	-0,284	***	-0,339	***	-0,323	***	-0,319	***
	Divorcé	-1,093	***	-1,031	***	-0,802	***	-0,740	***	-0,733	***
Taille de l'unité urbaine											
	Moins de 20 000 hab.	0,600	***	0,362	***	0,366	***	0,258	***	0,288	***
	Entre 20 000 et 100 000 hab.	0,153	***	0,042	n.s.	0,076	*	-0,010	n.s.	0,040	n.s.
	Plus de 100 000	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Lieu de résidence											
	Île-de-France	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
	Autres régions	0,016	n.s.	-0,046	n.s.	-0,250	***	-0,362	***	-0,174	***
N =		158 324		140 519		123 916		94 300		59 141	

Champ : Population active ayant moins de soixante ans au recensement t [$t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$].

Source : EDP.

Annexe 3

**Tableau 9 : Probabilité d'être active plutôt qu'inactive
(coefficients estimés par des régressions dichotomiques par année de recensement)**

Variables	Modalités	1968	1975	1982	1990	1999
Constante		-0,061 **	-0,074 ***	0,353 ***	0,590 ***	-0,287 ***
Population						
	Pied-noir	-0,430 ***	-0,268 ***	-0,160 **	-0,142 *	-0,078 n.s.
	Espagnol, Italien, Portugais	-0,374 ***	-0,197 ***	-0,171 **	0,133 n.s.	0,477 ***
	Algérien, Tunisien, Marocain	-1,284 ***	-1,354 ***	-1,011 ***	-1,394 ***	-0,701 ***
	Métropolitain	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Génération						
	1946-1952	0,340 ***	0,375 ***	0,066 ***	0,199 ***	1,097 ***
	1939-1945	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	1930-1938	-0,326 ***	-0,033 n.s.	-0,137 ***	-0,814 ***	
	1922-1929	-0,207 ***	-0,041 *	-0,655 ***		
	1915-1921	-0,148 ***	-0,385 ***			
	1908-1914	-0,345 ***				
Diplôme						
	Sans diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	CEP	0,292 ***	0,357 ***	0,391 ***	0,440 ***	0,468 ***
	BEPC	0,582 ***	0,753 ***	0,705 ***	0,714 ***	0,657 ***
	CAP-BEP	0,809 ***	0,834 ***	0,719 ***	0,734 ***	0,804 ***
	BAC	1,032 ***	1,118 ***	0,890 ***	0,913 ***	0,814 ***
	Sup. au BAC	1,236 ***	1,464 ***	1,290 ***	1,207 ***	1,228 ***
Situation matrimoniale						
	Célibataire	1,825 ***	1,640 ***	1,232 ***	0,924 ***	0,595 ***
	Marié	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Veuf	1,101 ***	1,105 ***	0,683 ***	0,451 ***	0,275 ***
	Divorcé	1,686 ***	1,748 ***	1,429 ***	1,220 ***	0,899
Taille de l'unité urbaine						
	Moins de 20 000 hab.	0,025 n.s.	-0,015 n.s.	0,058 ***	0,078 ***	0,035 n.s.
	Entre 20 000 et 100 000 hab.	-0,006 n.s.	0,036 n.s.	0,046 *	0,058 *	-0,021 n.s.
	Plus de 100 000	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Lieu de résidence						
	Île-de-France	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Autres régions	-0,565 ***	-0,554 ***	-0,497 ***	-0,461 ***	-0,373 ***
N =		110 658	95 419	82 883	61 961	39 481

Champ : Population féminine ayant moins de soixante ans au recensement t
[$t \in (1968, 1975, 1982, 1990, 1999)$].

Source : EDP.

Marie-Paule Couto

❖ L'intégration socio-économique des *pieds-noirs* en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve

L'insertion économique des rapatriés d'Algérie en métropole a déjà été étudiée mais les statistiques proposées vont rarement au-delà des Trente Glorieuses. Les travaux sur l'intégration socio-économique des *pieds-noirs* sont limités car, après 1968, cette population disparaît de la statistique publique. Cet article montre que l'Échantillon Démographique Permanent de l'INSEE (EDP) permet non seulement de combler cette lacune mais aussi de confronter le parcours des rapatriés en France à celui des immigrés et des natifs. Les trajectoires des uns et des autres sont étudiées afin de déterminer si, en tant que migrants, le devenir socio-économique des *pieds-noirs* en métropole se confond avec celui des immigrés ou si, en tant que citoyens français, il rejoint celui des nationaux. L'analyse permet de révéler l'effet intégrateur de la citoyenneté dans un contexte migratoire.

❖ Socioeconomic Integration of the *pieds-noirs* in Metropolitan France: Testing the Bond of Citizenship

Although the economic integration of the *pieds-noirs* has often been studied, there are few statistical results after the Thirty Glorious Years (*les Trente Glorieuses*), the thirty years from following the end of the Second World War in France (1945-1975). After 1968, this population disappeared from official statistics, which explains the lack of research on this topic. This article shows that INSEE's EDP allows not only to fill in this gap, but also to compare the trajectory of the *pieds-noirs* with those of immigrants and native French. *Pieds-noirs* constitute a population of special interest because they are both immigrants and native French citizens. Therefore, identifying whether their trajectory are more similar to the first category, immigrants, or the second one, native French, sheds light on the effect of citizenship on integration, in the context of migration.

❖ La integración socio-económica de los *pieds-noirs* en Francia metropolitana: el vínculo de ciudadanía puesto a prueba

Aunque ya se han estudiado la integración socio-económica de los *pieds-noirs*, hay pocas estadísticas disponibles después de la Edad de oro del capitalismo del medio siglo XX. Los estudios sobre la integración socio-económica de esta población son limitadas ya que después de 1968, los *pieds-noirs* desaparecen de las estadísticas públicas. Se mostrará en este artículo que el EDP de la INSEE no sólo permite llenar este vacío, sino también comparar los recorridos de los *pieds-noirs* con los de los inmigrantes y de los franceses nativos. Los *pieds-noirs* constituyen precisamente una población de interés, ya que son a la vez inmigrantes y ciudadanos franceses. Por lo tanto, el hecho de identificar si el recorrido de los *pieds-noirs* es más similar a lo de los primeros, los inmigrantes, o de los segundos, los franceses nativos, pone de relieve el efecto de la ciudadanía sobre la integración en un contexto migratorio.